# 303

#### PROVINCE DE QUÉBEC

### Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans Aux Contribuables de la susdite municipalité

#### **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire à huis clos le 14 décembre 2020, adopté : le Règlement numéro 020-162 RMU-02 Concernant les animaux ;

Que ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal;

Que ce règlement est en vigueur depuis le 15 décembre 2020.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce vingt-et-unième jour de décembre deux mille vingt.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier